

« ses rapports fédératifs maritimes, des moyens
« suffisans pour se mettre à l'abri de tout dan-
« ger. Elle a reconquis l'alliance de la Suisse.
« Si elle ne peut autrement étendre les rap-
« ports de son système fédératif continental,
« elle emploiera le seul moyen qui, par l'aveu-
« glement des états qui ont délaissé son allian-
« ce, et par l'obstination de ceux qui s'opi-
« niâtrent à une guerre sanglante, est resté à
« sa disposition. Elle substituera aux subven-
« tions fédératives, les subventions militaires,
« et si les Princes méconnoissent la voix de
« l'intérêt qui leur recommande de s'allier avec
« elle, elle s'alliera de fait aux pays qu'ils se-
« ront incapables de défendre, et se fera des
« auxiliaires de tous les moyens de subsistance
« et de défense que pourra par-tout lui four-
« nir le territoire que ses armées occuperont. »

Ce passage termine le chapitre sur la situation relative de la France à l'égard de ses alliés. Dans le suivant, où il s'agit de sa situation à l'égard de ses ennemis, l'auteur articule expressément que *la France, dans les vues qui lui sont propres, n'a pas et ne reconnoit pas d'ennemis naturels.* « Elle ne desire, ajoute-t-il, « la ruine d'aucun des états avec lesquels elle « est en guerre; elle veut seulement que des « règles préservatrices assurent le maintien et « les limites de leurs droits et des siens. » Ce